

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	28 (1899)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

article *Cri* est tout entier du reste très pittoresque à lire, avec les développements qu'il contient sur les cris de Paris, les cris de guerre, etc. On lira également avec beaucoup d'intérêt dans ce beau fascicule un excellent article sur le *Créti'*, les études géographiques sur la *Crête* et sur la *Creuse*, qu'accompagnent de forts jolies cartes, les biographies de *Cémieux*, *Crésus*, *Creuz*, *Creuzer*, *Crevaux*, *Crillon*. Citons encore les mots *Crépuscule*, *Croix*, *Croissant*, *Croquet*, *Croquis*, *Crosse*, *Croupe*, *Crustacé*, la biographie de *Cromwell*.

La plupart des fascicules sont très richement illustrés. Nous avons admiré surtout les planches contenant les gravures sur les *Croiseurs*, les *Cuirassés*, les gracieuses reproductions de tableaux de Géricault, de Murillo, de Gérard Dow. Il y aurait à citer, d'autre part, quantité d'articles d'un très grand intérêt, en particulier une remarquable étude sur le *Cuivre*, une étude géographique sur *Cuba*, un curieux article sur la *Cuisine*, les biographies de *Cudworth*, *Cui*, *Cujas*, les mots *Cuir*, *Cuirasse*, *Cuirassier*, *Cuisse*, *Culasse*, etc.

---

## Chronique scolaire

**Confédération.** Dans leur dernière réunion, les chefs de départements de l'Instruction publique ont pris certaines décisions que nous trouvons dans le procès-verbal de leurs délibérations. Ce procès-verbal qui a paru récemment nous fournit certains renseignements qui ne manquent pas d'intérêt.

Voici d'abord les décisions prises au sujet de la périodicité des conférences.

I. Pour traiter les questions d'intérêt général concernant l'école et l'éducation de la jeunesse, et pour entrer en relations, les chefs de tous les départements cantonaux d'instruction publique se réunissent en conférence au moins une fois par an.

II. Chaque année, la conférence détermine son *Vorort*, en tenant un compte équitable des différentes parties du pays. Le chef de département du canton *Vorort* préside de droit.

III. Chaque année, la conférence appelle deux assesseurs à collaborer, aux côtés du président, à la préparation des affaires à traiter, et les choisit autant que possible à tour de rôle dans différentes régions.

IV. La conférence a un secrétaire permanent, chargé du procès-verbal et des travaux que le président peut avoir à lui demander pour la conduite des affaires, ainsi que de ceux que la conférence peut lui imposer.

Le secrétaire permanent doit, en outre, procurer aux chefs de départements les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. Le secrétaire doit encore réunir les documents concernant l'hygiène, les constructions et le mobilier scolaires.

Les résultats de toute enquête faite sur la demande d'un canton doivent être communiqués régulièrement à tous les départements cantonaux.

V. Le président annuel et le secrétaire constituent le bureau de la conférence. Le bureau est autorisé à s'adjoindre des spécialistes pour s'orienter dans l'étude des questions.

VI. Le bureau est à la disposition des départements cantonaux

pour recueillir, distribuer et élaborer les matériaux dont ils peuvent avoir besoin en ce qui concerne les questions scolaires suisses.

VII. Les dépenses de la conférence pour impression, expertises, etc., sont, en principe, défrayées par des contributions des cantons intéressés proportionnelles à la population de ces cantons.

Un deuxième sujet à l'ordre du jour a donné lieu à une longue discussion. Il s'agit des examens de maturité des jeunes gens qui se destinent à la médecine et à l'art vétérinaire. La question étant pendante entre les cantons et le département fédéral de l'Intérieur, la conférence n'a pas voulu émettre de vote. Elle s'est contentée d'un échange de vues sur les thèses présentées à son approbation par sa propre sous-commission. Le rapporteur a donné lecture des conclusions suivantes :

I. Que le Conseil fédéral soit prié de retirer les compétences accordées par le département de l'Intérieur à la Commission fédérale des examens de maturité, compétences en vertu desquelles cette Commission aurait le droit d'instituer des examens de maturité et d'en délivrer le diplôme. D'après le rapporteur, ces compétences sont contraires au droit fédéral et cantonal existant.

II. Que la langue grecque ne soit pas rendue obligatoire dans les gymnases.

III. Que la géographie forme, par la réunion de ses branches, un seul sujet d'examen.

IV. Qu'à l'avenir l'examen de maturité complet soit imposé aux élèves vétérinaires.

**Fribourg.** — *1<sup>er</sup> cours pour maîtres de dessin donné à l'Ecole des Arts et Métiers de Fribourg.* — Le 1<sup>er</sup> cours pour maîtres de dessin donné à l'Ecole des Arts et Métiers de Fribourg, avec le concours du Département fédéral de l'industrie, a été clôturé le samedi 12 août, après une durée de 13 semaines. Il a été suivi par 15 participants : 2 Bernois (Jurassiens), 1 Neuchâtelois, 4 Fribourgeois, 2 Vaudois, 5 Valaisans, 1 Tessinois.

L'horaire ne comportait pas moins de 59 heures de travail par semaine, soit 44 heures de leçons proprement dites et 15 heures d'étude et de travail libre.

La répartition hebdomadaire des leçons était la suivante : 1. *Projections*, 6 h. ; 2. *Dessin à main levée*, 3 h. ; 3. *Dessin d'ornements*, 6 h. ; 4. *Etude des formes ornementales et méthodologie du dessin*, 4 h. ; 5. *Dessin professionnel pour les arts industriels*, 13 h. ; 6. *Histoire de l'art, étude des styles et des couleurs*, 3 h. ; 7. *Modelage et moulage*, 5 h. ; 8. *Perspective linéaire*, 2 h. ; 9. *Tracé d'ombre dans le dessin technique*, 2 h.

Un élément important du cours d'instruction, quoiqu'il ne rentrât ni dans le programme, ni dans l'horaire journalier, a été la série de conférences organisées par M. Léon Genoud, directeur. Lui-même, dans quatre causeries très documentées et très suggestives, a entretenu les participants de l'enseignement professionnel aux Etats Unis et de son voyage à l'exposition de Chicago, de la méthode Prang, des anciennes corporations de métiers de Fribourg et de l'organisation des cours professionnels d'adultes. Le R. P. Berthier, professeur d'esthétique à l'Université de Fribourg, nous a parlé du peintre fribourgeois Hans Friess, contemporain d'Holbein, et de l'artiste vaudois Eugène Grasset, pour lequel il professait une admiration enthousiaste. M. Wirz, architecte à La Tour-de-Peilz, nous a donné deux conférences très appréciées et chaleureusement applaudies,

l'une sur les *Origines des arts du dessin*, et l'autre sur le *Lion dans la décoration à travers les âges*

Des examens oraux et graphiques, portant sur toutes les branches du programme, ont duré près de trois jours, présidés par M. Sous-sens, membre de la Commission des études. Ils ont été visités, entre autres, par M. Tièche, inspecteur fédéral de l'enseignement professionnel ; MM. Python et Bossy, conseillers d'Etat ; MM. Beausire et Gaillard-Pousaz, délégués du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

Durant ce temps, une exposition des travaux avait lieu dans la grande salle de la Grenette. Elle a été visitée par un public nombreux et très sympathique. Chaque partie du programme y était représentée par de nombreux dessins fort bien exécutés.

Voici, par ordre alphabétique, la liste des participants qui ont obtenu leur diplôme pour l'enseignement du dessin dans les écoles secondaires et dans les cours professionnels d'adultes :

MM. Carron, Edouard, instituteur à Bagne ; Dolt, Joseph, instituteur à Grimisuat (Valais) ; Grand, Charles, instituteur à Romont ; Grandgirard, Louis, instituteur à Martigny ; Jaccard, Charles, graveur à La Chaux-de-Fonds ; Juillerat, Jules, instituteur secondaire à Porrentruy ; Metroz, Camille, élève de l'Ecole des Arts et Métiers de Fribourg ; Miédinger, Théodore, instituteur secondaire à Estavayer ; Morelli, Amédée, candidat-maître de dessin à Cevio (Tessin) ; Oggier, Ernest, élève de l'Ecole des Arts et Métiers de Fribourg ; Perraudin, Maurice, instituteur à Lourtier (Valais) ; Reichlen, Henri, instituteur.

Du commencement à la fin du cours, la plus franche cordialité n'a cessé de régner entre la direction, le personnel enseignant et les participants. Si le cours a bien réussi, c'est grâce au dévouement absolu de la direction pour la cause de l'enseignement professionnel, à la compétence et à la parfaite courtoisie des maîtres, au courage et à la persévérance des participants.

Une heure après la distribution des diplômes, un banquet fort bien servi, gracieusement offert par l'Etat de Fribourg, réunissait à l'hôtel de l'Autruche les autorités, les délégués, le personnel enseignant et les participants. D'excellentes paroles ont été prononcées par MM. Python, Genoud, Beausire et Tièche. Ce dernier a particulièrement félicité le directeur et le personnel enseignant de la tendance réellement pratique qu'ils ont su donner au cours.

Un des participants, M. Juillerat de Porrentruy, a adressé en termes émus, au nom de ses collègues, de chaleureux remerciements au Gouvernement fribourgeois, à M. Genoud, notre dévoué directeur et à nos chers professeurs, MM. Schlæpfer, Laporte et Regazzoni. Puis, les uns après les autres, les participants ont fait leurs adieux à l'hospitalière ville de Fribourg avec l'ardent désir de donner suite à l'œuvre commencée en participant au II<sup>e</sup> cours de dessin qui sera le complément et le couronnement du I<sup>er</sup> et qui aura lieu à Fribourg en 1900, du 17 avril au 11 août.

A. R.

**France.** — Le IV<sup>e</sup> Congrès international de psychologie aura lieu à Paris du 20 au 25 août 1900. Pourront prendre part au Congrès toutes les personnes qui s'intéressent au développement des connaissances psychologiques. Les dames y seront admises dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits que les messieurs. Les membres du comité d'organisation sont MM. Th. Ribot, Charles Richet, Félix Alcan et Dr Pierre Janet, auquel les adhésions doivent être envoyées.

— Encore un Congrès, celui de l'*enseignement des sciences sociales*, qui se réunira pour la première fois à Paris, le 30 juillet 1900, au palais des Congrès de l'exposition universelle, sous le patronage du Collège libre des sciences sociales. M. le professeur Georges Renard est membre de la commission d'organisation.

**Allemagne.** — Le célèbre géographe Henri Kiepert vient de mourir à Berlin. Directeur de l'Institut géographique de Weimar, puis membre de l'Académie de Berlin et professeur à l'Université, il a fait paraître, entre autres, un *Atlas antique* et un *Nouvel Atlas du globe* qui ont souvent été réédités.

— Le *Comenius Gesellschaft*, association qui a pour but le développement de l'éducation populaire, compte actuellement 1200 membres, parmi lesquels beaucoup de corporations enseignantes.

Le ministère de l'instruction publique de Saxe interdit aux socialistes de faire partie des commissions scolaires.

La ville de Berlin compte actuellement 229 directeurs d'écoles primaires avec un personnel de 2418 instituteurs et 1385 institutrices et une dépense annuelle de 13 1/2 millions de marks.

Des 25,862 recrues examinées en 1898 dans le royaume de Bavière, 9 seulement avaient reçu une instruction insuffisante. C'étaient des jeunes gens à intelligence retardée.

— Au dernier congrès de la Société pédagogique du Wurtemberg, tenu le 3 août dernier à Reutlingen, la majorité des instituteurs de ce royaume se sont prononcés pour les principes de l'*enseignement éducatif*, et ils ont émis le vœu que le plan d'études soit remanié suivant le système Herbart-Ziller-Stoy.

**Neuchâtel.** — Le canton de Genève n'est pas le seul qui fournit gratuitement aux écoles le matériel nécessaire pour les travaux manuels des jeunes filles. Neuchâtel en fait autant déjà depuis l'année 1890.

**Fribourg.** — *L'instruction des enfants anormaux.*

Les maîtres et maîtresses d'école ont été appelés récemment à faire le recensement des enfants trop peu doués pour pouvoir suivre avec fruit l'école primaire. Que fera-t-on de ces enfants ? Les laissera-t-on stationner pendant sept ans au cours inférieur ? Cela nuirait à la marche générale de l'école, découragerait le maître, abaisserait la moyenne des notes de la classe et de l'instituteur.

Les privera-t-on complètement du bienfait de l'instruction ? Ce serait injuste. Que reste-t-il à faire ? Plaçons-les à l'Institut des sourds-muets, à Gruyères, où un cours spécial sera organisé pour tous les enfants âgés de 7 à 9 ans, incapables de fréquenter avec succès une école primaire, mais cependant encore susceptibles d'un peu d'instruction et d'éducation.

L'entrée des élèves aura lieu le 5 octobre.

Pour cette année, la pension est de 6 fr. par semaine. secondaire à Bulle ; Reymond, Alexis, instituteur à Morges ; Vuilleumier, Jules, instituteur secondaire à Tramelan.

**Jura bernois.** — Dans la dernière réunion du Synode du cercle des Franches-Montagnes qui a eu lieu à Saignelégier, M. Fromaigeat a donné un compte-rendu fidèle de l'assemblée des délégués du Lehrerverein, le 22 avril dernier, à laquelle plus de 50 sections étaient représentées. On s'y est occupé de la création d'un journal pour la société, qu'on a résolue négativement, de l'amélioration de la position des maîtres secondaires et l'on a discuté le rapport annuel sur la marche de la société. M. Fromaigeat donne sur ces points des détails que nous ne pouvons reproduire ici.

A l'imprévu, on aborde la question des châtiments corporels à l'école et la campagne des bernois contre M. le Dr Gobat, directeur de l'éducation.

**Berne.** — Le Congrès des instituteurs de la Suisse allemande, dont nous avons déjà parlé, se réunira à Berne les 8, 9 et 10 octobre.

On organisera en même temps une exposition des moyens intuitifs d'enseignement pour l'histoire et la géographie de la Suisse. Cette exposition sera très intéressante.

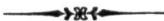
— Le 10 aura lieu la réunion des professeurs des Ecoles normales.



## DÉPOT CENTRAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Le comité *fribourgeois* du *Jeune Citoyen*, vu le fait que l'édition de ce journal, pour l'année 1899, présente un résumé complet de l'histoire, de la géographie et de l'instruction publique de la Suisse et du canton, a décidé de conserver la dite édition pour la nouvelle année scolaire 1899/1900.

En conséquence, les instituteurs pourront se procurer cette utile publication *approuvée par la Direction*, au Dépôt scolaire, au prix réduit de 90 cent. l'exemplaire. Toute commande de 5 exemplaires aura encore droit à une collection de cartes à calcul des examens fédéraux.



## CAISSE DE RETRAITE

Les sociétaires qui n'ont pas acquitté la cotisation de la présente année sont invités à en faire parvenir le montant au caissier, M. Corminboeuf, à Belfaux, jusqu'au 10 octobre. Passé cette date il sera fait application, envers les retardataires, des arts : 29 et 60 du règlement.

LE COMITÉ.

